

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Membres en exercice : 13 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 04 février 2020

L'an deux mille dix-neuf et le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CHATELET Karine, SIMONET Chantal, CHABANNE Véronique, RAVOUX Annick, DUVILLARD-CHARVAIX Isabelle et Messieurs CHATELET Jean-Marc, MAIRE Guillaume, PERRADIN Laurent et GAUTHIER Jean-Michel,

Membres absents : Monsieur BESSARD Sébastien, Madame BESSARD Virginie, Monsieur CANDELORO Frédéric

Membres excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur COMBAZ Pierre

Avant de débiter notre séance du conseil, Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers ont fait une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel GIRER Président de la Communauté de Communes de la Dombes, récemment disparu des suites d'une longue maladie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 janvier 2020.

DELIBERATIONS – DECISIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du comptable public qui font apparaître les données suivantes :
 - o budget principal
 - section de fonctionnement – dépenses : 303 508.20 € - recettes : 364 355.15 €
 - section d'investissement – dépenses : 96 472.31 € - recettes : 135 234.74
- Affecte les résultats budgétaires 2019 sur le budget 2020, comme suit :
 - o budget principal : excédent de fonctionnement cumulé de 109 419.36 € affecté ainsi
 - section d'investissement-dépenses, compte 001 *déficit reporté* : -----
-37 457,31 €
 - section d'investissement-recettes, compte 1068 *besoin de financement* :
37 457,31 €
 - section de fonctionnement-recettes, compte 002 *excédent antérieur reporté* :
71 962,05 €
- Décide de maintenir le montant de l'aide octroyée aux familles de ROMANS pour les frais de vacances des enfants en centre aéré agréé à 3,50 € par jour, par enfant et d'augmenter la durée dans la limite de 12 jours par année civile, à compter du 1^{er} février 2020

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé notamment sur les points suivants :

- Projet pour 2020 :
 - travaux sur tracteur
 - abris devant l'école
 - achat du logiciel « windows 10 »
 - isolation de l'école classe de Florence GALLET
 - achat de mobilier pour la classe de Florence, chaises et tables ajustables
 - Tenue du bureau des élections municipales du 15 et 22 mars 2020
 - Divers
-
- Séance du Conseil : lundi 09 mars 2020 à 20 h
 - Réunion Maire et adjoints : lundi 02 mars 2020 à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER